

Ville de Castelnaudary

**VILLE DE CASTELNAUDARY**  
**Direction de la Sécurité et des Affaires Générales****ARRETE DU MAIRE** PG/NN/JL/MD - N°2026-285-AG**PORTANT DELEGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE**  
**à**  
**M. Philippe GUIRAUD, Sixième Adjoint**

Le Maire de Castelnaudary,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-18 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et son article L 2122-20,

VU la délibération du Conseil Municipal du 21 Mars 2026 fixant à 9 le nombre d'adjoints au maire conformément aux articles L2122-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal de la séance publique du Conseil Municipal en date du 21 Mars 2026 portant élection et installation du Conseil Municipal,

CONSIDERANT que l'ampleur et la diversité des questions ressortissant de l'administration municipale rendent nécessaire une collaboration active et permanente des adjoints,

**A R R E T E**

**ARTICLE 1 :** Monsieur Philippe GUIRAUD, 6ième adjoint chargé **du Développement Economique, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme**, est délégué pour traiter et signer en mon nom, sous ma surveillance et ma responsabilité :

- Les actes et documents se rapportant :
  - Au développement Economique,
  - A la stratégie et au plan d'action en faveur du développement du Commerce en lien avec Monsieur Eric LAMMOGLIA, Conseiller Municipal délégué,
  - A la stratégie et au plan d'action en faveur du développement de l'Artisanat en lien avec Monsieur Michel RATABOUIL, Conseiller Municipal délégué,
  - A la conception et au suivi du plan d'actions à développer suite au classement de la commune en station classée de tourisme,
  - Les arrêtés d'hospitalisation pour troubles mentaux les semaines où Monsieur Philippe GUIRAUD, 6ème adjoint, sera l'élu de permanence identifié au tableau de permanences des adjoints,
  - Les actes soumis au pouvoir de police du Maire plus précisément de la police des funérailles et des lieux de sépulture, tels qu'énumérés à l'article L 2213.9 du CGCT : maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, inhumations et exhumations,

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le

**24 MARS 2026**Benoit  
Levrault

ID : 011-211100763-20260321-A2026285AG-AI

les semaines où Monsieur Philippe GUIRAUD, 6ème adjoint, sera l'élu de permanence identifié au tableau de permanences des adjoints.

**ARTICLE 2** : le présent arrêté peut être déféré au Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de la date de notification à l'intéressé.

**ARTICLE 3** : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Monsieur le Percepteur
- L'Intéressé

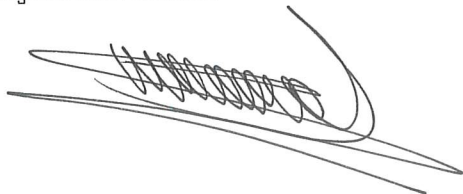
Par ailleurs, transcription en sera effectuée au registre des arrêtés du Maire et publiée à l'emplacement d'affichage habituel.

Notification du présent arrêté à :

Monsieur Philippe GUIRAUD

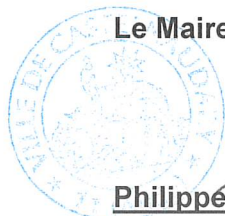
Le 23/03/2026

Signature de l'intéressé



Castelnaudary, le 21 Mars 2026

**Le Maire,**



**Philippe GREFFIER**

